

Fonds Stratégie de capital investissement BMO Carlyle

CAPITAL INVESTISSEMENT PERMANENT

Le Fonds Stratégie de capital investissement BMO Carlyle (« BMO Carlyle » ou le « Fonds ») offre aux investisseurs qualifiés une stratégie de capital investissement conçue dans un format de fonds convivial pour les investisseurs.

THE CARLYLE GROUP

ALPINVEST

14 % à 16 %
de rendement net
ciblé¹

+20 ans
d'antécédents de
rendement²

Capital
investissement
permanent

Pourquoi investir?

Capital investissement pur

Répartition des placements du Fonds est **composée du co-investissements secondaires et directs assortis** d'une exposition limitée aux placements primaires

Le Fonds est diversifié en termes de gestionnaires, d'années de création, de secteurs et de régions

Plateforme Carlyle

Collaboration avec The Carlyle Group et Alpinvest, l'un des cinq principaux gestionnaires de capital investissement³ et son entreprise de solutions de placement mondiale

TRI net historique intéressant¹ :

- Placements secondaires : 17 %
- Co-investissements : 21%
- Placements primaires : 17%

Les marchés privés, simplifiés

Structure permanente procure une **exposition immédiate**, avec des souscriptions mensuelles et des rachats moyennant un avis et soumis à certaines restrictions⁴

Conçus sans appel de capital, avec des placements minimums peu élevés, une structure de frais attrayante et une admissibilité prévue aux régimes enregistrés⁵



426 G\$ US d'actifs
sous gestion⁶

77 G\$ US d'actifs
sous gestion⁶

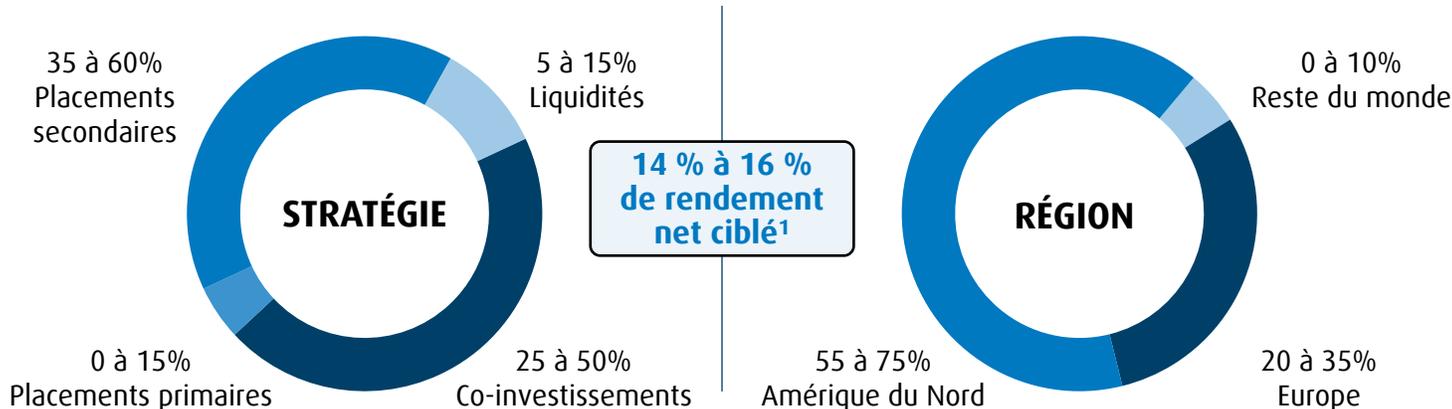
Placements secondaires

Co-investissements

Placements primaires

- ✓ Chef de file dans les opérations complexes
- ✓ Approche hautement sélective
- ✓ Souscription disciplinée
- ✓ Accès aux principaux commanditaires

Portefeuille cible⁷



PLACEMENT MINIMAL ET DEVISE	Séries F, A : 25 000 \$ (placement minimal initial) et 5 000 \$ (placement minimal subséquent) Séries X : 5 000 000 \$ (placement minimal initial) et 25 000 \$ (placement minimal subséquent) Fonds en \$ CA; séries offertes en \$ CA et en \$ US
DURÉE	Structure permanente (capital)
SOUSCRIPTIONS	Souscriptions mensuelles selon la valeur liquidative (« VL ») (moyennant un préavis de huit jours ouvrables)
RACHATS	Rachats mensuels selon la VL (moyennant un préavis de 14 jours ouvrables) Seuils de rachat (% de la VL initiale): 1,667 % par mois, jusqu'à 5 % par trimestre et 20 % par an ⁸
FRAIS DE GESTION	Série F, A : 1,40 % de la VL (annuellement); Séries X : 1,25 % de la VL (annuellement)
CODES DES FONDS	Série F : BMA80503 (\$ CA), BMA80103 (\$ US); Série A : BMA80703 (\$ CA), BMA80203 (\$ US) Série X : BMA80903 (\$ CA), BMA80803 (\$ US)

Pour plus d'informations, contactez-nous au alts.support@bmo.com

Notes et sources : Les logos et marques de commerce appartiennent aux sociétés respectives. ¹ À titre informatif seulement, selon les observations du rendement passé. Rien ne garantit que les actifs produiront le rendement décrit ci-dessus. Le TRI net moyen (de 2010 à 2023) est en date du 30 juin 2023. Voir les informations supplémentaires fournies à la diapositive 15 pour en savoir plus. ² The Carlyle Group a été fondé en 1987. ³ Forbes; selon les actifs sous gestion, y compris le secteur du crédit mondial, au 1^{er} décembre 2023. ⁴ Les investisseurs peuvent souscrire mensuellement et ajuster périodiquement leur position sous réserve de restrictions de rachat. Les rachats mensuels de parts du Fonds seront assujettis à certaines restrictions, y compris des seuils de rachat qui limitent le total des demandes de rachat et des frais de rachat anticipé. Des billets de rachat peuvent être émis à l'intention des porteurs de parts du Fonds lorsqu'une demande de rachat en espèces est limitée par un seuil de rachat. Voir la notice d'offre du Fonds qui présente les risques du Fonds, y compris les risques liés aux liquidités, aux billets de rachat et aux risques fiscaux. ⁵ Sous réserve du respect de certaines conditions par le Fonds. ⁶ Rapport annuel, actifs sous gestion au 31 décembre 2023. ⁷ Les cibles du portefeuille ne sont présentées qu'à titre informatif. La composition réelle du portefeuille peut varier au fil du temps. ⁸ Voir la rubrique « Résumé des principales modalités » – « Rachats » et « Limitation des rachats par le fonds maître », la rubrique « Risques de placement » – « Liquidité limitée en cas de rachat », la rubrique « Demandes de rachat » et la rubrique « Risques fiscaux généraux » de la notice d'offre. Les rachats sont assujettis aux restrictions définies dans la notice d'offre. Le fonds maître peut, sans y être tenu, limiter le total des rachats tout jour de négociation pour faire en sorte que le prix de rachat global payable pour une période mensuelle ne soit pas supérieur à 1,667 % de la valeur liquidative totale des actions en circulation du fonds maître à la date de rachat pertinente. Malgré ce qui précède, les rachats seront plafonnés à 20 % du nombre moyen d'actions du fonds maître en circulation par année, calculé en fonction du nombre moyen d'actions du fonds maître en circulation au cours de la période de 12 mois se terminant à la date de rachat pertinente et du nombre total d'actions du fonds maître rachetées au cours de cette période. Le paiement de rachat sera, sous réserve de certaines conditions, généralement effectué dans les 45 jours ouvrables suivant la date d'évaluation pertinente.

Mise en garde

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. BMO Gestion mondiale d'actifs (« BMO GMA ») est une marque de commerce sous laquelle BMO Gestion d'actifs inc. et BMO Investissements inc. exercent leurs activités. « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. Certains des produits et services offerts sous la marque BMO Gestion mondiale d'actifs sont conçus spécifiquement pour diverses catégories d'investisseurs au Canada et pourraient ne pas être offerts à tous les investisseurs. Les produits et services sont offerts uniquement aux investisseurs du Canada conformément aux lois et aux exigences réglementaires applicables.

Les renseignements contenus dans le présent document : 1) sont confidentiels et appartiennent exclusivement à BMO GMA; 2) ne peuvent être copiés ni distribués sans le consentement écrit préalable de BMO GMA; 3) ont été obtenus de tiers jugés fiables, mais n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. BMO GMA et les membres de son groupe déclinent toute responsabilité pour les pertes ou dommages résultant de l'utilisation de ces renseignements. Le présent document a été préparé uniquement à titre informatif par BMO GMA.

Les renseignements fournis dans le présent document ne constituent pas une sollicitation d'une offre d'achat ou d'une offre de vente de titres et ne doivent pas être considérés comme des conseils en matière de placements. Les résultats passés ne garantissent pas les résultats futurs.

Certains énoncés contenus dans le présent document peuvent constituer des déclarations prospectives, notamment ceux désignés par les termes « s'attendre à », « prévoir » et des mots et locutions semblables. Les déclarations prospectives ne constituent pas des faits historiques, mais traduisent les attentes actuelles de BMO GMA concernant les résultats ou événements futurs. Ces déclarations prospectives sont assujetties à un certain nombre de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement des prévisions ou des attentes actuelles. Même si BMO GMA estime que les hypothèses inhérentes aux déclarations prospectives sont raisonnables, celles-ci ne garantissent en rien les résultats futurs. Nous mettons donc en garde le lecteur de ne pas se fier indûment à ces déclarations en raison du caractère incertain qui leur est inhérent. BMO GMA ne s'engage pas à mettre à jour publiquement ou à réviser de quelque manière que ce soit toute déclaration ou information prospective, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs qui affectent ces renseignements, sauf si la loi l'exige.

Les documents ci-joints vous sont fournis étant entendu que vous comprenez et acceptez leurs limites inhérentes, que vous ne vous y fiez pas pour prendre ou recommander une décision de placement à l'égard de titres qui peuvent être émis et que vous les utiliserez uniquement dans le but d'envisager un placement dans une opération du type décrit aux présentes. Un placement dans le Fonds Stratégie de capital-investissement BMO Carlyle, une fiducie établie sous le régime des lois de la province d'Ontario (le « Fonds ») décrite aux présentes, est spéculatif. La souscription de parts du Fonds ne devrait être envisagée que par des personnes qui sont capables financièrement de conserver leurs placements et qui peuvent tolérer le risque de perte associé à un placement dans le Fonds. Les investisseurs potentiels devraient consulter leurs propres conseillers professionnels indépendants en matière juridique, fiscale, de placement et financière avant d'acheter des parts du Fonds afin de déterminer le caractère approprié du présent placement par rapport à leurs objectifs financiers et de placement et aux incidences fiscales d'un tel placement. Les investisseurs éventuels devraient examiner les risques décrits dans la notice d'offre confidentielle (la « notice d'offre ») du Fonds avant d'acheter des parts du Fonds. L'un ou l'autre de ces risques, ou d'autres risques qui n'ont pas encore été décelés, peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les activités du Fonds ou le rendement pour les investisseurs. Voir la rubrique « Objectif de placement, stratégie de placement et certains risques » dans la notice d'offre du Fonds. Outre les risques décrits dans la notice d'offre du Fonds, le Fonds assumera certains risques liés au placement dans des stratégies menées par Carlyle Alpinvest (signifiant The Carlyle Group Inc., également dénommée, collectivement avec les membres de son groupe, « Carlyle Group » ou « Carlyle » dans cette présentation), c'est-à-dire les stratégies explorées par Carlyle Alpinvest au travers de Carlyle Alpinvest Private Markets Sub-Fund – I, un compartiment de Carlyle Alpinvest Private Markets SICAV – OPC partie II, une société d'investissement à capital variable comportant plusieurs compartiments constituée sous la forme d'une société anonyme conformément à la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales et enregistrée en vertu de la partie II de la Loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif luxembourgeoise (le « fonds maître »), le gestionnaire de fonds d'investissement alternatif du fonds maître étant Alpinvest Partners B.V. ou « Alpinvest ») proportionnellement au montant du placement du Fonds dans le fonds maître. Les investisseurs éventuels dans le Fonds devraient donc examiner attentivement les risques décrits à la rubrique « Certains facteurs de risque et conflits d'intérêts potentiels » du prospectus du fonds maître.